



Lettre d'informations aux propriétaires d'un bien immobilier de loisirs



Édito

Les élus d'Aussois continuent de se mobiliser pour lutter contre les lits froids.

Une consultation a été réalisée auprès des propriétaires de résidence secondaire. Nous tenons à remercier les participants.

Les résultats font ressortir une volonté des propriétaires de participer à la valorisation de l'immobilier de loisirs de la commune.

Cette intention de rénover est indispensable dans le processus de réchauffement des lits.

Les appartements vieillissants sont de moins en moins attractifs et deviendront des lits froids.

La lettre d'informations #1 explique le phénomène des lits froids et les problématiques engendrées pour la station.

L'équipe municipale prend la décision d'accompagner les propriétaires ayant un projet de rénovation et de commercialisation de leur résidence secondaire. Notamment avec la mise en place d'une aide financière à la rénovation de type ORIL (Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs). Cette troisième lettre décrit ce dispositif et met en avant le label Qualité Confort Hébergement.

Les élus du groupe de travail
"immobilier de loisirs"

Le label Qualité Confort Hébergement

Le Label « Qualité Confort Hébergement », porté par l'Office de Tourisme Haute Maurienne Vanoise, participe à la notoriété de notre station : il valorise les hébergements touristiques de notre village afin d'améliorer l'attractivité de notre village-station.

En répondant aux attentes et aux critères des clientèles nationales et internationales, il garantit une qualité d'hébergement homogène sur l'ensemble de la commune.

Le Label est représenté par 5 niveaux de cimes et s'appuie sur des critères qualitatifs : esthétique, confort, modernité des équipements et services proposés. Il est valable 5 ans.

Pour entrer dans le processus de labellisation, les propriétaires doivent contacter l'Office de Tourisme Haute Maurienne Vanoise qui préaudite et audite les hébergements prétendant au label.

Si votre hébergement n'est pas labellisable au pré-audit, vous pourrez être accompagné dans la valorisation de votre bien jusqu'à l'obtention du label.

Une fois labellisé, votre hébergement bénéficiera d'une mise en avant privilégiée sur le site internet de l'office de tourisme d'Aussois.

Pour plus d'informations :
label@hautemaurienne.com
Tél : 04 79 05 99 17



Des propriétaires labellisés sont prêts à partager leur expérience et vous renseigner sur tous les avantages de cette labellisation.

Vous pouvez contacter la mairie pour être mis en relation avec ces propriétaires ambassadeurs du label.

Témoignage de Fabienne Teppaz, propriétaire à Aussois. Son meublé de tourisme, le chalet de Moura Samou, est labellisé 5 cimes.

« La labellisation de nos meublés nous a permis de mieux comprendre les efforts soutenus de l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise et la CCHMV pour promouvoir le tourisme dans notre vallée. En rencontrant les personnes qui ont œuvré pour cette démarche commune, nous avons eu aussi des informations et conseils intéressants sur l'évolution du tourisme et les besoins de la clientèle. Être labellisé, c'est s'engager à travailler ensemble, aller dans le même sens et au final, si nous sommes suffisamment nombreux, de gagner en visibilité. »

MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION

Pourquoi rénover ?

L'offre de location d'appartements devient moins séduisante et ne répond pas ou plus aux attentes de la clientèle. Les hébergements « d'origine », n'ayant pas fait l'objet de rénovation depuis leur construction, même idéalement situés ou correctement équipés, n'attirent plus les vacanciers et deviendront des lits froids. La rénovation et la modernisation de ces biens permettront de les rendre plus attractifs.

La valorisation par la rénovation a été identifiée par plusieurs communes support de stations comme étant une solution pour enrayer le refroidissement des lits.

La décision communale de poursuivre l'effort de modernisation et de diversification de l'offre touristique doit aussi être accompagnée de la volonté de chaque propriétaire, partenaire de la station, de proposer des hébergements de qualité.

Principe général de l'aide :

La commune d'Aussois souhaite accompagner par une aide financière les propriétaires de résidences secondaires qui ont un projet de rénovation et de commercialisation de leur bien.

Le modèle de financement est le suivant : 50 % de l'investissement plafonné à 3 500 € pour les appartements labellisés pour 2 personnes et à 6 000 € pour les appartements labellisés pour 3 personnes et plus.

L'attribution de l'aide est soumise à un cahier des charges

(disponible en mairie et sur le site Internet : www.mairie-aussois.com - infos/actus : espace propriétaires).

Critères d'éligibilité :

L'aide concernera les hébergements et les projets de valorisation correspondant aux critères suivants :

- Hébergement construit avant le 1er janvier 2000
- Hébergement non labellisable avant les travaux de rénovation
- Projet de rénovation global de l'hébergement pour sa labellisation

(liste complète des critères dans le cahier des charges)

Contreparties :

Les propriétaires s'engageant dans la démarche devront respecter les contreparties suivantes :

- Obtenir le label Qualité Confort Hébergement à la fin des travaux : minimum 3 cimes, à renouveler au bout de 5 ans et au terme des 9 ans
- Justifier d'une mise en location 10 semaines par an dont 6 semaines en hiver (période d'ouverture de la station) pendant 9 ans

Le non respect des contreparties entraînera le remboursement de l'aide financière

(liste complète des contreparties dans le cahier des charges)

Comment candidater ?

Les propriétaires intéressés par cette aide doivent prendre connaissance de l'intégralité du cahier des charges.

Aucune exception ou facilitation ne pourra être accordée.

Si votre hébergement correspond aux critères, les étapes pour candidater sont les suivantes :

- Réaliser un pré-audit avec l'Office de Tourisme
- Remplir la fiche de renseignements « dispositif ORIL » (disponible en mairie et téléchargeable sur le site Internet : www.mairie-aussois.com - Infos/actus : espace propriétaires)
- Transmettre à la mairie un dossier de candidature complet accompagné d'une présentation du projet.

INFOS UTILES

L'ESPACE PROPRIÉTAIRES

mairie-aussois.com/Infos-actualités

Rubrique : « Espace Propriétaires »

Restez informés des actions de la commune d'Aussois en faveur des propriétaires de résidence secondaire.

Vous retrouverez sur cette page les principales informations, n'hésitez pas à la consulter régulièrement, elle sera progressivement enrichie.

Vous pouvez y consulter :

- Toutes les lettres d'informations aux propriétaires d'un bien immobilier de loisirs (3 numéros disponibles à ce jour).
- Les résultats du questionnaire Propriétaires
- Les listes des artisans d'Aussois et partenaires du Label QCH

L'équipe municipale



MAIRIE D'AUSOIS

4 rue de l'Église - 73500 AUSSOIS

Tél : 04 79 20 30 40

Mél : mairie@aussois.com

Site : www.mairie-aussois.com